

Conditions générales B2B de vente et de services — Augmenta

Version 1.6

Date d'entrée en vigueur : 18 août 2026

Augmenta SAS — Société par actions simplifiée — Capital social : 1 000 EUR
36 rue Emile Decorps, 69100 Villeurbanne, France
978 143 048 RCS Lyon | SIREN : 978143048 | TVA : FR94978143048 | EORI : FR978143048
legal@augmenta.tech | www.augmenta.tech

0. Définitions

Les présentes Conditions s'appliquent exclusivement aux clients agissant à des fins professionnelles ou commerciales.

« Contrat » désigne les présentes Conditions générales ainsi que les documents identifiés au §8.5.

« Devis » désigne l'offre commerciale émise par Augmenta.

« Confirmation de commande » désigne la confirmation écrite de commande émise par Augmenta pour une Commande comprenant des Produits conformément au §1.2.

« Commande » désigne une opération contractuelle devenue ferme conformément au §1.2.

« SOW » désigne tout document de périmètre de prestations (« Statement of Work ») signé par les parties.

« Produits » désigne collectivement, selon le cas, les Équipements, les Logiciels et les droits de licence, d'activation ou d'accès associés fournis ou concédés par Augmenta.

« Équipements » désigne les matériels physiques fournis par Augmenta.

« Équipements Augmenta » désigne les Équipements mis sur le marché sous le nom ou la marque Augmenta, notamment les produits Augmenta Server.

« Équipements Tiers » désigne les Équipements fabriqués et commercialisés sous le nom ou la marque d'un fabricant tiers et revendus par Augmenta, notamment les capteurs et accessoires compatibles.

« Logiciels » désigne les logiciels Augmenta concédés sous licence conformément au CLUF (EULA) ou à la Licence SDK applicable.

« Services » désigne les prestations professionnelles et de support visées au §5.1(b).

« Contenu Client » a le sens défini au §7.8.

« Licence Bundle associée au Produit » (ou « Licence Bundle ») désigne une licence Logiciel vendue à un prix préférentiel lorsqu'elle est achetée dans la même Commande

qu'un Équipement éligible de la gamme correspondante, selon la quantité ou le ratio de droits expressément indiqué dans le Devis ou le programme commercial applicable.

1. Ventes et commandes

1.1 Devis et offres

Les Devis officiels peuvent être émis par Augmenta au format PDF, par e-mail, via des liens intégrés ou par tout autre moyen numérique. Un Devis décrit les conditions commerciales proposées par Augmenta et ne devient contractuel que conformément au §1.2. En signant un Devis ou en émettant un bon de commande client signé faisant référence au Devis applicable, le Client confirme sa demande de commande et accepte les présentes Conditions ainsi que le CLUF (EULA) et les autres conditions de licence applicables identifiées dans le Devis ou mises à sa disposition avec celui-ci.

1.2 Acceptation et formation de la Commande

(a) Commandes comprenant des Produits. Lorsqu'une Commande comprend des Équipements, des Logiciels ou un autre Produit, le Client soumet une demande de commande en (i) émettant un bon de commande client signé ou autrement valable faisant référence au Devis applicable, ou (ii) signant le Devis applicable lorsqu'Augmenta accepte ce mode de commande. La Commande ne devient ferme que lorsqu'Augmenta émet une Confirmation de commande acceptant la demande. La Confirmation de commande constitue l'accusé de réception et l'acceptation écrite par Augmenta de la demande du Client et forme, avec le Devis applicable, le bon de commande client le cas échéant, les présentes Conditions et les documents identifiés au §8.5, le Contrat liant les parties pour cette Commande.

(b) Commandes de Services uniquement. Lorsqu'un Devis porte exclusivement sur des Services et qu'aucun Produit n'est acheté ou concédé sous licence, Augmenta n'émet normalement pas de Confirmation de commande. La Commande de Services devient ferme lorsque le Devis applicable a été signé par le Client et Augmenta. Si les parties utilisent un SOW pour ces Services, celui-ci doit également être signé par les deux parties et fait partie du Contrat. Sauf disposition expresse contraire du Devis ou du SOW, le Devis signé, tout SOW signé, les présentes Conditions et les documents identifiés au §8.5 forment le Contrat liant les parties pour la Commande de Services.

(c) Modifications. Si une Confirmation de commande modifie de manière substantielle le périmètre, les quantités, le prix ou d'autres conditions essentielles de la demande de commande de Produits du Client, les conditions modifiées ne deviennent contractuelles qu'après acceptation écrite du Client ou tout autre comportement non équivoque manifestant son acceptation après réception de la Confirmation de commande. Les modifications d'une Commande de Services déjà ferme sont régies par le §12.

(d) Conditions de paiement. Le paiement, l'acompte, l'approbation de crédit et les autres conditions indiquées dans le Devis, la Confirmation de commande ou le SOW peuvent constituer des conditions préalables à l'expédition, à la délivrance des licences ou au commencement des Services. Le paiement, à lui seul, ne vaut pas formation ou acceptation

d'une Commande tant que les conditions de formation prévues au présent §1.2 ne sont pas remplies.

1.3 Validité des Devis

Les Devis sont valables pendant la période indiquée sur le document, généralement quinze (15) jours calendaires à compter de leur date d'émission, sauf indication contraire. Après l'expiration de cette période, Augmenta se réserve le droit de modifier les prix ou les conditions sans préavis.

1.4 Révisions et retrait des offres

Sous réserve de tout engagement exprès figurant dans le Devis et des dispositions légales applicables, un Devis peut être modifié ou retiré avant que la Commande correspondante ne devienne ferme conformément au §1.2 — pour une Commande comprenant des Produits, avant l'émission par Augmenta de la Confirmation de commande ; pour une Commande de Services uniquement, avant la signature du Devis par les deux parties. Le Client sera informé de toute modification de cette nature par e-mail ou par tout autre écrit. Une fois la Commande ferme, elle ne peut être annulée qu'avec l'accord écrit d'Augmenta ou lorsqu'un droit d'annulation ou de résiliation résulte expressément du Contrat ou d'une disposition légale impérative. Sous réserve des §§2.7 et 11, le Client reste redevable des Produits et Services déjà livrés ou exécutés, des coûts de fabrication, fournisseurs, licences, transport ou autres coûts de tiers déjà engagés et non annulables, ainsi que de tous frais d'annulation ou de remise en stock expressément convenus par écrit. Toute somme versée excédant les montants effectivement dus à la suite d'une annulation acceptée est portée au crédit du Client ou remboursée.

2. Prix et paiement

2.1 Facturation, échéances et expédition

(a) Équipements. Sauf indication contraire du Devis, chaque partie ou ligne d'Équipement est payable intégralement avant l'expédition correspondante. Augmenta peut expédier les Équipements dont le prix correspondant a été reçu tout en retenant les Équipements, licences Logiciel ou autres livrables impayés. Les factures relatives aux Équipements sont émises conformément aux règles de facturation et fiscales applicables. Augmenta peut émettre des factures par voie électronique et au moyen de toute plateforme, tout réseau ou mécanisme de facturation électronique requis ou autorisé par la loi ; le Client fournit des informations de facturation exactes ainsi que tout identifiant raisonnablement nécessaire à la facturation électronique.

(b) Services. Sauf indication contraire du Devis ou du SOW, les Services sont facturés à hauteur de 50 % à titre d'acompte avant leur commencement et de 50 % à leur achèvement. Voir le §2.4 pour la structure par défaut des échéances et les éventuelles dérogations convenues.

(c) Licences Bundle associées au Produit. Le prix Bundle ne s'applique que lorsque la licence est achetée dans la même Commande qu'au moins un Équipement éligible de la

gamme correspondante identifiée dans le Devis. Sauf indication contraire du Devis :

(i) correspondance produit requise — la catégorie ou gamme d'Équipement éligible est celle identifiée dans le Devis ou le programme commercial applicable ;

(ii) quantité ou ratio de droits — la quantité ou le ratio applicable de Licences Bundle est celui expressément indiqué dans le Devis ou le programme commercial applicable ; aucun droit supplémentaire n'est implicite au-delà des quantités ou ratios expressément proposés ;

(iii) le prix Bundle ne s'applique pas rétroactivement sauf accord écrit exprès d'Augmenta ; et

(iv) les Licences Bundle ne sont pas vendues séparément au même prix préférentiel sauf indication expresse contraire.

(d) Livraison par tranches en fonction des paiements. Sauf indication contraire du Devis, Augmenta peut exécuter une Commande progressivement en fonction des montants reçus. Les Équipements sont expédiés une fois le montant correspondant payé ; les licences Logiciel, clés de licence, droits d'activation ou identifiants d'accès sont délivrés ou activés une fois le montant correspondant au Logiciel payé. Le paiement d'une partie de la Commande n'oblige pas Augmenta à livrer une partie impayée. Les Services suivent par défaut la structure de paiement 50 % d'acompte / 50 % à l'achèvement prévue au §2.4, sauf stipulation expresse contraire du Devis ou du SOW.

2.2 Moyens de paiement et frais bancaires

(a) Moyen de paiement. Sauf accord exprès contraire pour une Commande déterminée, le paiement est effectué par virement bancaire. Augmenta peut mettre à disposition un autre moyen de paiement pour une Commande déterminée sans modifier les présentes Conditions.

(b) Frais. Les frais bancaires ou de virement supportés par la banque émettrice du Client sont à la charge du Client et ne doivent pas réduire le montant net reçu par Augmenta. Les frais de réception facturés par la banque d'Augmenta sont supportés par Augmenta.

2.3 Prix, remises, TVA, douanes et droits

(a) Prix et remises. Les prix applicables à une Commande sont ceux figurant dans le Devis applicable ou, le cas échéant, dans le tarif en vigueur d'Augmenta. Les prix s'entendent hors TVA et autres taxes applicables sauf indication expresse contraire. Toute remise, ristourne, tarification Bundle ou autre réduction de prix ne s'applique que si elle est expressément indiquée dans le Devis, le tarif ou le programme commercial applicable. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé sauf indication expresse du Devis.

(b) TVA. La TVA applicable est ajoutée aux Devis et factures selon la situation fiscale du Client et la réglementation applicable, dès lors que les informations nécessaires ont été fournies. Pour les opérations B2B intracommunautaires, l'autoliquidation ou un autre traitement TVA applicable peut s'appliquer sous réserve du respect des conditions requises et de la fourniture de numéros de TVA intracommunautaire valides.

(c) Douanes et taxes locales. Sauf stipulation contraire du Devis ou de l'Incoterm applicable, le dédouanement à l'importation, les droits de douane, frais de courtage et taxes locales d'importation sont à la charge du Client. Augmenta fournit une assistance documentaire raisonnable et peut, à sa discrétion, avancer certains frais ; toute somme ainsi avancée sera

refacturée au Client et restera due par celui-ci.

(d) Retenues à la source. Les paiements sont effectués sans déduction ni retenue, sauf lorsqu'une retenue est imposée par la loi applicable. Lorsqu'une retenue est légalement requise, le Client verse dans les délais le montant retenu à l'autorité compétente et fournit à Augmenta le certificat officiel ou tout justificatif raisonnable nécessaire pour permettre l'obtention d'un éventuel crédit ou remboursement fiscal. Aucun complément destiné à neutraliser la retenue à la source n'est dû, sauf stipulation expresse du Devis ou d'un autre accord écrit.

2.4 Acomptes et échéances (Services)

Services. Sauf indication contraire du Devis ou du SOW applicable, 50 % du prix des Services sont payables à titre d'acompte avant le commencement des Services et les 50 % restants sont payables à l'achèvement des Services. Augmenta peut conditionner le commencement des Services à l'encaissement de l'acompte. Si le Devis ou le SOW prévoit d'autres jalons, acomptes ou dates de paiement, ces conditions prévalent. Si les Services prennent fin avant leur achèvement conformément au §11, les sommes déjà versées sont imputées sur les Services exécutés, les coûts engagés non annulables et les éventuels frais d'annulation convenus ; tout excédent d'acompte est remboursé au Client et tout solde restant dû est payable par le Client.

2.5 Retards de paiement ; suspension ; réserve de propriété

(a) Pénalités et frais de retard. Toute somme non payée à son échéance porte automatiquement intérêt à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans rappel ni mise en demeure préalable, au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce. En outre, une indemnité forfaitaire de quarante euros (40 EUR) pour frais de recouvrement est due de plein droit pour chaque facture payée en retard. Lorsque les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant, Augmenta peut demander une indemnisation complémentaire raisonnable sur justificatifs.

(b) Suspension. Augmenta peut suspendre les livraisons, le support, les activations de licences ou l'exécution des Services en cas de montant échu impayé.

(c) Réserve de propriété. La propriété des Équipements physiques vendus par Augmenta reste à Augmenta jusqu'au paiement intégral des sommes dues au titre de ces Équipements, intérêts et frais applicables compris. Les Logiciels et autres droits de propriété intellectuelle sont concédés sous licence et non cédés, et restent régis par le CLUF (EULA), la Licence SDK ou les autres conditions de licence applicables. Augmenta peut retenir toute expédition, délivrance de licence, activation ou Service impayé, annuler les parties impayées d'une Commande lorsque cela est permis, ou cesser les Services si les montants dus au titre de l'élément ou du livrable concerné ne sont pas intégralement payés.

2.6 Devise et change

Sauf indication contraire du Devis, les factures sont émises en EUR. Pour les paiements effectués dans une autre devise, le Client supporte tous les frais de conversion et d'émission de manière à ce qu'Augmenta reçoive l'intégralité du montant facturé en EUR.

2.7 Remboursements et contestations de facturation

(a) Remboursements. Les ventes B2B sont fermes et non remboursables, notamment les licences Logiciel une fois émises et les Services une fois exécutés ou commencés, sauf disposition légale impérative, stipulation expresse du Devis ou d'un accord distinct, ou application des dispositions relatives à la fin des Services et à la régularisation prévues aux §§2.4 et 11. Pour les Licences Bundle associées au Produit, toute licence émise est non remboursable. Si un Équipement éligible est annulé ou retourné et que le Client conserve des Licences Bundle de telle sorte que, par gamme de produits, le nombre de Licences Bundle conservées dépasse le nombre autorisé pour les Équipements éligibles restant dans la Commande, les licences excédentaires seront recalculées au prix autonome applicable à la date de la Commande initiale, déduction faite des sommes déjà versées, et la différence sera immédiatement exigible.

(b) Contestations de facturation. Toute contestation relative à une facture devrait être notifiée par écrit dans les quinze (15) jours suivant sa réception, avec un niveau de détail raisonnable. Les montants non contestés restent payables à leur échéance. Les parties coopèrent de bonne foi pour résoudre les différends. L'absence de notification dans ce délai n'emporte pas renonciation aux réclamations relatives à une erreur manifeste de facturation, une double facturation, une fraude ou à des droits auxquels il ne peut légalement être renoncé.

3. Livraison

3.1 Conditions d'expédition ; transfert des risques (Équipements)

(a) Condition d'expédition par défaut. Sauf si le Devis indique expressément un autre Incoterm ou une autre condition de livraison, les expéditions organisées par Augmenta sont effectuées DAP (Delivered At Place, Incoterms® 2020) à l'adresse de livraison identifiée dans le Devis ou la Commande. Sous DAP, le transfert des risques intervient au lieu convenu conformément aux Incoterms® 2020 et le Client est responsable du dédouanement à l'importation, des droits de douane, taxes et frais locaux d'importation.

(b) Autres conditions d'expédition. Lorsque le Devis indique un autre Incoterm ou une autre organisation de livraison, cette condition régit la répartition des coûts de transport, formalités douanières et risques pour la Commande concernée. Un enlèvement organisé par le Client peut, par exemple, être convenu selon les Incoterms FCA ou EXW.

(c) Assurance. Sauf si elle est expressément incluse dans le Devis ou requise par la condition de livraison convenue, l'assurance transport n'est pas incluse. Lorsqu'Augmenta organise l'expédition, une assurance peut être proposée en option sur demande.

3.2 Délais ; traitement accéléré

(a) Estimations uniquement. Sauf si une date ou un délai de livraison est expressément identifié comme ferme ou contraignant dans le Devis ou la Confirmation de commande applicable, les délais et dates de livraison communiqués par Augmenta sont des estimations non contraignantes fondées notamment sur les performances des transporteurs, les contraintes réglementaires, les circonstances géopolitiques et la disponibilité des stocks.

(b) Traitement accéléré. À la demande du Client et sous réserve de disponibilité, Augmenta peut proposer un traitement accéléré, comprenant notamment une préparation prioritaire, des services de transport accélérés ou un traitement hors cycle. Ce traitement peut faire l'objet de frais supplémentaires facturés par Augmenta et de coûts de transport additionnels, communiqués à l'avance et engagés après approbation du Client.

3.3 Inspection et acceptation (Équipements)

Le Client inspecte les Équipements livrés dans un délai de sept (7) jours suivant la livraison et notifie rapidement par écrit à Augmenta tout dommage apparent, manque ou non-conformité apparente, accompagné de justificatifs raisonnables. À défaut de notification dans ce délai, les Équipements sont réputés acceptés uniquement au regard des défauts, manques ou non-conformités raisonnablement décelables lors de cette inspection. L'utilisation des Équipements en production vaut acceptation dans les mêmes limites. Le présent §3.3 n'emporte aucune renonciation aux droits relatifs aux vices cachés, aux recours au titre de la garantie, aux non-conformités qui ne pouvaient raisonnablement être décelées pendant la période d'inspection, ni aux droits impératifs.

3.4 Matériel défectueux à la livraison (DOA) et retours (Équipements)

Si un Équipement est défectueux dès sa livraison (DOA) pour une cause non imputable à un dommage de transport, Augmenta fournit un support à distance raisonnable afin de diagnostiquer le problème. Si le DOA est confirmé, Augmenta répare ou remplace l'unité concernée et prend en charge les frais raisonnables de transport retour et de réexpédition de remplacement, soit en fournissant des instructions ou un transport prépayé, soit en remboursant des frais raisonnables préalablement approuvés. Augmenta peut émettre une référence RMA que le Client devra utiliser. Les réclamations DOA devraient être formulées pendant la période d'inspection du §3.3, sauf si une période plus longue est prévue au Devis ou par la garantie applicable.

3.5 Livraison numérique (Logiciels et licences)

Sauf indication contraire du Devis, les licences Logiciel et autres éléments numériques, notamment les clés de licence, liens de téléchargement, droits d'activation ou identifiants d'accès, ne sont délivrés qu'après réception par Augmenta du paiement correspondant au Logiciel ou à l'élément numérique concerné. Lorsqu'une Commande comprend à la fois des Équipements et des Logiciels, Augmenta peut expédier la partie Équipements payée avant le règlement de la partie Logiciels et délivrer les Logiciels ultérieurement après réception du paiement correspondant. Les éléments numériques sont réputés livrés lorsque Augmenta les met à disposition via l'adresse e-mail désignée, le compte client, le portail ou tout autre

canal convenu et fournit les informations raisonnablement nécessaires pour y accéder. Si Augmenta est informée de l'échec d'une livraison électronique, elle déploie des efforts raisonnables pour effectuer une nouvelle livraison à partir des coordonnées ou informations de compte corrigées.

3.6 Interventions sur site ; responsabilités du Client

Pour les activités sur site, notamment installation, support, mise en service ou prestations similaires, le Client doit fournir : (i) l'accès à un interlocuteur compétent ; (ii) un accès au site dans des conditions de sécurité appropriées et le respect des règles de sécurité ; (iii) une alimentation électrique et une connectivité réseau adaptées ; (iv) un accès physique aux capteurs et Équipements concernés ; et (v) un accès Internet aux machines concernées lorsque cela est possible. Les éventuels prérequis supplémentaires pour des missions autres que le support seront indiqués dans le Devis ou par e-mail. Si le site n'est pas prêt ou si l'accès n'est pas fourni à l'heure convenue alors qu'Augmenta a engagé des coûts, notamment de déplacement ou de réservation de personnel, le Client est redevable des coûts raisonnables d'attente, de replanification et des débours nécessaires à la réalisation du Service. Infrastructure professionnelle. Le Client doit fournir et maintenir une infrastructure adaptée aux Produits et au déploiement prévu, notamment une alimentation propre, stable et correctement mise à la terre, des pratiques CEM appropriées, ainsi que des câbles, équipements de commutation et équipements réseau conformes aux spécifications figurant dans le Devis, la documentation Augmenta et/ou la documentation du fabricant concerné. Lorsqu'un de ces documents impose une exigence plus élevée ou différente, cette exigence prévaut.

Capteurs réseau : le câblage, les connecteurs, la classe et le budget de puissance PoE, la longueur des câbles, les commutateurs/injecteurs et les terminaisons doivent respecter les spécifications figurant dans le Devis applicable, la documentation Augmenta et/ou la documentation du fabricant. Lorsque ces spécifications imposent un blindage, une catégorie minimale de câble ou une autre caractéristique d'installation, le Client doit respecter cette exigence.

Capteurs USB : la connexion doit être réalisée au moyen d'un câble USB direct, conforme aux spécifications du fabricant, dans les limites de longueur et de puissance prescrites. Sauf validation écrite expresse par Augmenta d'une configuration particulière, les rallonges USB, solutions USB-sur-Cat ou convertisseurs optiques, répéteurs, amplificateurs en ligne, hubs et adaptateurs de protocole constituent des configurations non prises en charge.

Si le site ne respecte pas ces prérequis, Augmenta peut suspendre, replanifier ou limiter les Services et facturer les coûts raisonnables d'attente, de replanification ou autres débours.

3.7 Réserve de propriété ; recours en cas de non-paiement

La réserve de propriété est régie par le §2.5(c). Si des montants restent impayés après leur échéance, Augmenta peut retenir toute expédition ultérieure, suspendre de nouvelles activations de licences, suspendre ou cesser les Services et exercer tout autre recours prévu par les présentes Conditions, le CLUF (EULA) applicable et la loi. Aucune disposition

des présentes Conditions n'implique qu'Augmenta dispose d'un accès distant continu aux systèmes ou Équipements du Client.

4. Support, maintenance et mises à jour

4.1 Périmètre du support

(a) Support standard inclus. Pour les Produits et versions pris en charge, Augmenta donne accès à la documentation en ligne et aux ressources d'auto-assistance disponibles et fournit une assistance raisonnable par e-mail, selon une obligation de moyens, notamment lors de la prise en main initiale, pour les réglages et configurations de base, le dépannage de premier niveau, les questions de licence ou d'activation, ainsi que pour les signalements de bugs ou de vulnérabilités de sécurité, via les canaux mis à disposition par Augmenta. Le support standard inclus vise à aider le Client à commencer à utiliser et à exploiter les Produits dans des conditions prises en charge ; il ne comprend pas de session réservée avec un expert, de prestation de déploiement ou de calibration, d'ingénierie de projet, de développement spécifique ou d'autres Services professionnels, sauf achat séparé.

(b) Traitement prioritaire. Les bugs confirmés ou signalés de manière crédible qui affectent substantiellement une exploitation en production, ainsi que les vulnérabilités critiques de sécurité signalées susceptibles d'affecter substantiellement des Produits pris en charge, font l'objet d'un traitement prioritaire en fonction de leur gravité, de leur impact et des options de remédiation disponibles. Le traitement prioritaire signifie qu'Augmenta priorise l'analyse et les mesures de remédiation appropriées ; il ne crée aucun engagement garanti de délai de réponse, de résolution ou de disponibilité, sauf SLA expressément convenu.

(c) Options supplémentaires / payantes. L'assistance réservée d'un expert, l'aide au déploiement et à la calibration, les sessions à distance planifiées, le support sur site, la connexion distante aux serveurs ou machines, l'assistance d'urgence et le développement spécifique peuvent constituer des Services facturables, notamment sous la forme de Journées de support au §4.7.

(d) Compatibilité. Augmenta déploie des efforts raisonnables pour assurer l'interopérabilité publiée avec les versions raisonnablement récentes et prises en charge des logiciels tiers et des Produits Augmenta ; voir §4.8.

4.2 Canaux et horaires de support

(a) Canaux. Le support standard inclus est disponible par e-mail et peut également être fourni par chat, téléphone ou tout autre canal mis à disposition par Augmenta. Les connexions distantes aux Équipements Augmenta ou aux systèmes du Client ne sont effectuées qu'avec l'autorisation expresse du Client et uniquement pour l'activité de support ou de diagnostic autorisée par celui-ci. Les sessions distantes réservées avec un expert sont régies par le §4.7 ou par le plan de support, le Devis ou le SOW applicable.

(b) Horaires. Sauf accord contraire, le support standard inclus est fourni du lundi au vendredi, de 09:00 à 18:00, heure de Paris (CET/CEST).

(c) Hors horaires ouvrés. Une assistance d'urgence en dehors des horaires ouvrés peut être fournie sous réserve de disponibilité et d'une majoration tarifaire. Le support sur site suit les horaires locaux du site et son fuseau horaire.

(d) Plans payants et Journées de support. Les plages de couverture, canaux et engagements de planification propres aux plans de support payants récurrents sont définis dans le plan de support, le Devis ou le SOW applicable. Les Journées de support achetées sont régies par le §4.7 sauf stipulation expresse contraire du Devis ou du SOW.

4.3 Objectifs de réponse et de résolution (SLA)

(a) Applicabilité. Des objectifs formels de délai de réponse ou de résolution ne s'appliquent que lorsqu'ils sont expressément inclus dans un plan de support payant, un Devis ou un SOW, et uniquement selon les conditions qui y sont indiquées.

(b) Priorisation selon la gravité. Pour les versions stables prises en charge, Augmenta déploie des efforts commercialement raisonnables pour analyser les défauts confirmés affectant substantiellement la production et les vulnérabilités critiques de sécurité signalées susceptibles d'affecter substantiellement des Produits pris en charge, et pour prioriser l'analyse et la remédiation en fonction de la gravité, de l'impact et des ressources disponibles. Le traitement prioritaire ne crée aucun délai garanti de réponse ou de résolution lorsqu'aucun SLA ne s'applique. Les objectifs SLA, lorsqu'ils existent, excluent les incidents imputables à des configurations non prises en charge ou à des conditions d'alimentation, câblage, PoE, réseau ou CEM hors spécifications.

4.4 Mises à jour et évolutions

(a) Fonctionnalités et versions majeures. L'accès aux nouvelles fonctionnalités, mises à niveau majeures et versions de maintenance est régi par les droits applicables, le Devis, l'abonnement, le plan de maintenance et le CLUF (EULA).

(b) Mises à jour de sécurité. Augmenta fournit les mises à jour de sécurité et les mesures de remédiation des vulnérabilités conformément à la loi applicable et à la période de support de sécurité applicable au Produit. Les mises à jour de sécurité requises pour traiter des problèmes de sécurité identifiés sont mises à disposition sans frais supplémentaires lorsque la loi applicable l'exige.

(c) Installation. Le Client reste responsable du choix du moment approprié pour installer les mises à jour dans son environnement d'exploitation. Lorsqu'Augmenta identifie une mise à jour comme une Mise à jour de sécurité critique, le défaut de l'installer dans un délai raisonnable peut limiter la responsabilité d'Augmenta au titre des problèmes de sécurité ou de performance causés par la vulnérabilité corrigée par cette mise à jour, dans toute la mesure permise par la loi.

4.5 Canal bêta et compatibilité ascendante

(a) Support bêta. Le support des versions du canal bêta est fourni selon une obligation de moyens, sous réserve de disponibilité, et peut être limité.

(b) Compatibilité. Augmenta déploie des efforts raisonnables pour maintenir la compatibilité avec les versions antérieures dans le temps, mais peut cesser de prendre en charge d'anciennes versions à mesure que la technologie évolue.

4.6 Prérequis et responsabilités du Client

- (a) Environnement. Le Client est responsable de la qualité professionnelle de l'alimentation électrique, de la mise à la terre, des pratiques CEM et de la conformité de l'installation à la documentation Augmenta.
- (b) Diagnostics. Le Client accepte de fournir les journaux, diagnostics et, lorsque cela est autorisé, accès distants ou vidéos raisonnablement demandés.
- (c) Configuration de référence pour le diagnostic. Pour les Produits utilisant des capteurs USB, les problèmes doivent normalement pouvoir être reproduits avec une connexion USB directe respectant les spécifications de câble applicables, sauf si Augmenta a validé par écrit une autre configuration. Pour les capteurs réseau, les problèmes doivent normalement pouvoir être reproduits avec un câblage, une commutation, une alimentation PoE et des terminaisons conformes aux spécifications publiées du Produit, notamment en matière de blindage ou de catégorie minimale de câble lorsque ces spécifications l'exigent. Augmenta peut refuser ou limiter le support lorsqu'un problème dépend d'une configuration non prise en charge ou de conditions de câblage, PoE, alimentation, réseau ou CEM hors spécifications.

4.7 Journées de support et Services professionnels payants

- (a) Journée de support. Une « Journée de support » est un Service payant d'assistance technique experte acheté sous la forme d'une unité de journée complète. Elle peut être utilisée en une journée complète ou, sous réserve de planification et de disponibilité, divisée en deux demi-journées. Une Journée de support donne au Client accès à un expert technique Augmenta afin de l'assister pour le déploiement des Produits, l'installation et la configuration des Logiciels, la calibration, les diagnostics, l'audit technique, le dépannage, ainsi que pour conseiller ou assister le Client et les techniciens intervenant pour son compte. Pour une Journée de support à distance, l'expert peut se connecter à distance aux machines ou systèmes concernés avec l'autorisation expresse du Client. Une Journée de support n'inclut pas l'installation physique, le montage, l'accrochage ou le rigging des Équipements, les travaux électriques ou de câblage, les travaux de construction ou tout autre travail physique sur site, sauf prestation distinctement chiffrée.
- (b) Durée. Sauf accord contraire, une Journée de support est planifiée de 09:30 à 17:30, selon l'heure locale applicable au lieu de travail de l'expert affecté, ou selon l'heure locale du site pour le support sur site. Une Journée de support complète représente jusqu'à sept (7) heures de travail lorsque l'expert affecté est basé en France et jusqu'à huit (8) heures de travail lorsque l'expert affecté est basé en Amérique du Nord. Une demi-journée représente la moitié du volume horaire applicable.
- (c) Validité. Sauf indication expresse contraire du Devis, les Journées de support achetées doivent être planifiées et utilisées dans les douze (12) mois suivant la date à laquelle la Commande correspondante devient ferme. Les Journées de support non utilisées expirent à la fin de cette période et ne sont ni reportables ni remboursables, sauf disposition légale impérative ou accord écrit exprès d'Augmenta.
- (d) Planification. Les Journées de support à distance doivent normalement être demandées au moins dix (10) jours à l'avance. Les Journées de support sur site doivent normalement être demandées au moins trois (3) semaines à l'avance. Toutes les dates demandées

restent soumises à la disponibilité des experts et à la confirmation d'Augmenta. Augmenta peut exiger un délai de planification plus long pour certains pays ou certaines destinations lorsque les déplacements, visas, formalités d'entrée, autorisations, contraintes de sécurité ou autres contraintes logistiques nécessitent raisonnablement une préparation supplémentaire.

(e) Coûts et prérequis sur site. Sauf inclusion expresse dans le Devis applicable, le Client supporte ou organise directement les coûts raisonnables associés aux Journées de support sur site, notamment les déplacements du personnel, les transports locaux, l'hébergement et les repas. Le Client fournit ou facilite en temps utile les lettres d'invitation, documents d'assistance à l'obtention d'un visa ou à l'entrée sur le territoire, permis, identifiants d'accès, autorisations de site et autres documents réglementaires ou administratifs raisonnablement nécessaires pour permettre à l'expert affecté de se déplacer et d'exécuter les Services. Lorsque la destination, le site ou les circonstances le justifient raisonnablement, le Client fournit également les mesures appropriées de sécurité personnelle, de protection et de sécurité du site. Augmenta peut reporter, suspendre ou refuser un déplacement sur site lorsque les exigences légales, d'immigration, de santé, de sûreté ou de sécurité ne sont pas raisonnablement satisfaites.

(f) Annulation et replanification des Journées de support sur site. Toute annulation ou replanification reste soumise aux §§1.4 et 11 ainsi qu'à l'accord écrit d'Augmenta. Dès lors qu'Augmenta a engagé les arrangements de déplacement du personnel pour une Journée de support sur site, le Client ne peut plus annuler ou replanifier cette Journée de support, sauf accord écrit exprès contraire d'Augmenta. Si le Client ne poursuit pas le Service planifié après ce stade, la Journée de support ainsi que les frais de déplacement ou autres coûts de tiers engagés et non remboursables restent dus, dans toute la mesure permise par la loi.

(g) Autres Services payants. Augmenta peut également proposer du support technique à distance ou sur site en dehors des Journées de support, de l'assistance à l'installation ou à la mise en service, du développement spécifique, de la formation, des plans de support récurrents, des ateliers créatifs ou techniques, des études techniques et des tests ou études de R&D. Le périmètre, les tarifs, les frais de déplacement et dépenses, les livrables et la planification de ces Services sont définis dans le Devis, le plan de support ou le SOW applicable.

4.8 Dépendances tierces

Bien qu'Augmenta fournisse des indications sur les versions et intégrations compatibles et déploie des efforts raisonnables pour assurer l'interopérabilité publiée, Augmenta ne contrôle pas la disponibilité, les performances, les défauts ou le cycle de vie des logiciels tiers, pilotes, capteurs, GPU, systèmes d'exploitation ou versions de moteurs logiciels. Les engagements de compatibilité propres à un Produit sont limités à ceux expressément indiqués dans la documentation Augmenta, les notes de version, le Devis ou le SOW applicable.

5. Produits et Services

5.1 Offres et périmètre

- (a) Produits. Augmenta fournit ou concède sous licence (i) des Équipements Tiers, tels que des capteurs et accessoires revendus sous la marque du fabricant d'origine, (ii) des Équipements Augmenta, notamment des serveurs intégrant des Logiciels Augmenta, et (iii) des Logiciels et droits de licence ou d'activation associés.
- (b) Services. Augmenta fournit du support à distance et sur site, des prestations d'installation, de mise en service, de déploiement et d'aide à la configuration, des études techniques, du développement spécifique, des tests de R&D, des ateliers et des formations.
- (c) Territoire et contraintes réglementaires. Les ventes et opérations sont soumises aux lois et réglementations applicables, notamment aux exigences de l'Union européenne lorsque pertinentes ainsi qu'aux règles applicables en matière d'exportation, d'importation et de conformité locale.
- (d) Exportations et sanctions. Le Client déclare ne pas être une personne ou entité faisant l'objet de restrictions ou d'interdictions et s'engage à ne pas exporter, réexporter ou autrement transférer des Produits, Logiciels ou données techniques en violation des lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations, sanctions ou restrictions d'usage final.
- (e) Licences Bundle Logiciel associées au Produit. Augmenta peut proposer des licences Logiciel à un prix préférentiel lorsqu'elles sont achetées dans la même Commande qu'un ou plusieurs Équipements éligibles de la gamme correspondante. Sauf indication contraire du Devis :
- (i) l'éligibilité est appréciée par gamme de produits ou modèle spécifique, et non par numéro de série ;
 - (ii) la quantité ou le ratio de droits de Licence Bundle applicable est celui expressément indiqué dans le Devis ou le programme commercial applicable ;
 - (iii) en cas d'expéditions fractionnées, la Licence Bundle reste associée à la Commande et à la gamme de produits correspondante, et non à une unité déterminée.

5.2 Garanties

- (a) Durée de la garantie des Équipements. Sauf si le Devis, la fiche technique ou la documentation de garantie applicable prévoit expressément une durée plus longue, les Équipements fournis par Augmenta bénéficient d'une garantie commerciale limitée d'un (1) an à compter de la date de livraison. Cette garantie contractuelle s'applique sans préjudice des droits ou obligations auxquels il ne peut légalement être dérogé.
- (b) Étendue et exclusions. Sauf indication expresse contraire, la garantie exclut les défauts ou dommages résultant d'une mauvaise utilisation, de l'usure normale, d'une installation incorrecte, de conditions environnementales ou électriques hors spécifications, d'une réparation ou modification non autorisée, ou d'une infrastructure ne respectant pas les exigences applicables en matière d'alimentation, mise à la terre, CEM, câblage, PoE ou connexion.
- (c) Équipements Tiers. Lorsqu'une garantie fabricant applicable à un Équipement Tiers offre une couverture au-delà de la période par défaut d'un an d'Augmenta, Augmenta transmet au

Client le bénéfice de cette couverture fabricant supplémentaire dans la mesure où elle est disponible et sous réserve des conditions du fabricant, sans préjudice des obligations impératives applicables à Augmenta en qualité de vendeur, distributeur ou importateur.

(d) Logiciels. Les garanties et limitations relatives aux Logiciels sont régies par le CLUF (EULA) applicable.

(e) Services. Les Services sont exécutés avec le soin et la compétence raisonnablement attendus d'un professionnel du secteur.

5.3 Limites opérationnelles et politique d'utilisation éthique

(a) Usages critiques pour la sécurité — usage non prévu. Les Produits et Logiciels ne sont pas destinés à des contextes critiques pour la sécurité. Voir le CLUF (EULA) pour les restrictions complémentaires.

(b) Usages militaires et liés aux armes. Augmenta est opposée, pour des raisons éthiques, à l'utilisation de ses Produits et Logiciels à des fins militaires, liées aux armes, au combat ou au ciblage. Dans le cadre de sa politique d'entreprise et sans préjudice des règles applicables de contrôle des exportations, de sanctions ou d'autres restrictions légales, Augmenta ne commercialise ni ne fournit sciemment de Produits ou Logiciels à de telles fins et peut refuser une Commande ou un projet lorsqu'elle estime raisonnablement que l'usage envisagé est militaire ou lié aux armes. Cette disposition exprime la politique de fourniture d'Augmenta et ne crée pas d'obligation supplémentaire à la charge du Client au-delà de la loi applicable et de toute restriction expressément convenue pour la Commande concernée.

(c) Environnement et installation. Le Client s'assure que les conditions du site respectent les spécifications applicables aux Produits, notamment en matière d'alimentation, réseau, montage, température et indice de protection. La garantie ou le support ne peuvent être limités que dans la mesure où un défaut, une défaillance ou un problème de support est causé par, substantiellement favorisé par, ou ne peut raisonnablement être diagnostiqué en raison d'un environnement ou d'une installation non pris en charge ou hors spécifications.

(d) Connexions non prises en charge et câblage non conforme. Pour les Produits utilisant des capteurs USB, les rallonges, hubs, répéteurs, convertisseurs et dispositifs intermédiaires similaires ne sont pas pris en charge sauf validation écrite expresse par Augmenta de la configuration concernée. Pour les capteurs réseau, l'utilisation d'un câblage, d'une alimentation PoE, d'une commutation ou de terminaisons ne respectant pas les spécifications publiées applicables n'est pas prise en charge. Les déploiements utilisant des configurations non prises en charge ou hors spécifications sont aux risques du Client et peuvent limiter la garantie ou le support dans la mesure où le problème est causé par cette configuration.

5.4 Recours ; réparation, remplacement et RMA (Équipements)

(a) Ordre des recours. Sous réserve de la garantie applicable et des dispositions légales impératives, le recours normalement proposé en premier lieu par Augmenta est la réparation ou le remplacement de l'Équipement, de la pièce ou du composant concerné. Un remplacement anticipé peut être proposé à la discrétion d'Augmenta ou selon les conditions de support ou de garantie applicables.

(b) Procédure RMA. Tout retour nécessite une autorisation RMA préalable ainsi que

l'exécution des étapes de diagnostic raisonnablement demandées. Les produits doivent être retournés dans un emballage protecteur approprié avec la référence RMA visible. Le diagnostic peut nécessiter la reproduction du problème sur une infrastructure et des connexions conformes aux spécifications applicables de l'Équipement. Les dommages imputables à des installations non prises en charge ou hors spécifications peuvent être exclus de la garantie dans toute la mesure permise par la loi.

(c) Frais d'expédition. Les retours DOA confirmés sont régis par le §3.4. Pour les autres retours approuvés au titre de la garantie, sauf indication contraire du Devis, de la documentation de garantie ou des conditions applicables du fabricant tiers, le Client prend en charge l'expédition aller vers Augmenta ou le centre de service désigné et Augmenta prend en charge l'expédition retour vers le Client. Lorsque le fabricant ou prestataire tiers applique des conditions de retour différentes, celles-ci peuvent être répercutées au Client.

5.5 Formation et Services professionnels

(a) Aucun SOW ni Confirmation de commande requis pour les Commandes standard de Services uniquement. Sauf lorsqu'Augmenta ou le Client exige expressément un SOW distinct, un Devis décrivant uniquement des Services suffit à définir leur périmètre et forme une Commande de Services ferme lorsqu'il est signé par les deux parties conformément au §1.2(b). Augmenta n'émet normalement pas de Confirmation de commande pour une Commande de Services uniquement. Pour les développements spécifiques complexes, la R&D ou les autres missions propres à un projet, les parties peuvent utiliser un SOW signé par les deux parties afin de préciser notamment les livrables, hypothèses, calendrier, critères d'achèvement ou d'acceptation, exclusions et procédures de gestion des modifications.

(b) Services payants. Les formations, ateliers, études, prestations d'installation, de mise en service, de déploiement ou d'aide à la configuration, le support sur site ou à distance, le développement spécifique et les tests de R&D sont des Services payants tels que définis dans le Devis ou le SOW.

(c) Ressources en libre-service. Les ressources en ligne relatives à la formation, au déploiement et à l'utilisation sont fournies sans frais supplémentaires en libre-service lorsqu'Augmenta les met à disposition.

(d) Planification et annulations. Les Journées de support sont régies par le §4.7. Les modalités de planification et d'annulation des autres Services, notamment les éventuels frais de non-présentation ou d'annulation tardive, sont définies dans le Devis ou le SOW applicable et restent également soumises aux §§1.4 et 11.

(e) Achèvement et acceptation. Sauf si le Devis ou le SOW applicable prévoit d'autres critères d'achèvement ou d'acceptation, les Services sont considérés comme achevés lorsqu'Augmenta a exécuté le périmètre convenu et informe le Client que les Services ou livrables convenus sont terminés. Le Client notifie par écrit à Augmenta toute non-conformité substantielle au périmètre convenu dans les sept (7) jours ouvrés suivant cette notification, avec un niveau de détail raisonnable. À défaut de notification dans ce délai, les Services sont réputés acceptés. Une notification effectuée dans le délai donne à Augmenta une possibilité raisonnable de corriger les Services concernés. Cette procédure d'acceptation ne reporte pas l'échéance des montants non contestés, sauf stipulation expresse contraire du Devis ou du SOW.

5.6 Intégration et dépendances tierces

(a) Engagement de compatibilité. Augmenta déploie des efforts raisonnables pour maintenir la compatibilité avec les capteurs et outils tiers pris en charge et identifiés dans sa documentation et ses notes de version en vigueur. La compatibilité peut dépendre de versions précises de Produit, pilote, système d'exploitation, firmware ou logiciel tiers et n'est pas garantie au-delà d'un engagement exprès figurant dans le Devis ou le SOW applicable.

(b) Licences du Client. Le Client est responsable de l'obtention et du maintien de licences valides pour tous les outils tiers, moteurs, systèmes d'exploitation ou pilotes utilisés conjointement avec les Produits Augmenta.

5.7 Conformité et certifications

(a) Conformité des Produits. Les approbations réglementaires, déclarations et certifications varient selon le Produit et le marché concernés. Le statut de conformité d'un Produit est déterminé par la Déclaration de conformité applicable, la fiche technique, l'étiquetage ou tout autre document de conformité fourni pour ce Produit.

(b) Conformité locale. Le Client est responsable des exigences applicables au niveau du site pour son installation et son utilisation, notamment des permis, règles d'installation et règles de santé et sécurité, sauf lorsqu'une obligation est légalement imposée à Augmenta.

(c) DEEE / déchets électroniques. Augmenta respecte les obligations de producteur, importateur ou distributeur relatives aux équipements électriques et électroniques qui lui sont légalement applicables. Le Client reste responsable de ses propres obligations relatives à l'installation, l'utilisation, le stockage, la mise hors service et la gestion des déchets et utilise les dispositifs de collecte ou de recyclage applicables au Produit concerné.

5.8 Éléments de démonstration / essai

(a) Essais Logiciels et Équipements. À la discrétion d'Augmenta, des licences de démonstration Logiciel et, lorsque cela est possible, des Équipements prêtés peuvent être fournis à des fins d'évaluation.

(b) Propriété et état. Les éléments de démonstration ou prêtés restent la propriété d'Augmenta, doivent être retournés en bon état à la date prévue et peuvent nécessiter un dépôt de garantie. Le Client est responsable de toute perte ou détérioration excédant l'usure raisonnable.

(c) Pas d'utilisation en production. Les éléments de démonstration ou prêtés sont destinés à l'évaluation uniquement et non à une utilisation en production, sauf autorisation écrite expresse.

6. Responsabilité et limitations

6.1 Plafond de responsabilité

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, la responsabilité globale d'Augmenta découlant d'une Commande ou s'y rapportant est limitée comme suit : (a) pour les Services récurrents ou plans de support, aux montants payés ou payables par le Client au titre de la

Commande concernée pendant les douze (12) mois précédant le premier événement à l'origine de la responsabilité ; et (b) pour les achats ponctuels d'Équipements ou les Services ponctuels, au montant total payé ou payable au titre de la Commande concernée à l'origine de la réclamation. Les réclamations résultant principalement de l'accès aux Logiciels, de leur utilisation, de leur licence ou de leur fonctionnement sont régies par les dispositions de responsabilité du CLUF (EULA) ou de la Licence SDK applicable. Les réclamations commerciales concernant le processus de vente, la facturation ou la livraison d'un Logiciel en tant que livrable d'une Commande restent régies par les présentes Conditions. Les plafonds de responsabilité prévus par les présentes Conditions et par un CLUF (EULA) ou une Licence SDK applicable ne se cumulent pas pour un même dommage, un même événement ou une série d'événements liés. Plusieurs réclamations résultant d'événements identiques ou liés n'augmentent pas le plafond applicable.

6.2 Dommages exclus

Dans toute la mesure permise par la loi, Augmenta ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, accessoires, spéciaux, punitifs, exemplaires ou consécutifs, ni des pertes de bénéfices, chiffre d'affaires, clientèle, données, production ou interruption d'activité, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages et même si un recours contractuel n'atteint pas son objectif essentiel.

6.3 Exclusions impératives des limitations

Aucune disposition du Contrat ne limite ni n'exclut une responsabilité qui ne peut légalement être limitée ou exclue, notamment en cas de : (a) fraude, dol ou faute intentionnelle ; (b) décès ou dommage corporel lorsque cette responsabilité ne peut être légalement exclue ou limitée ; (c) manquement à une obligation essentielle du Contrat dans la mesure où une limitation priverait cette obligation de sa substance ; ou (d) toute autre responsabilité dont la limitation ou l'exclusion est interdite par la loi, y compris lorsque les règles impératives applicables sanctionnent une faute lourde ou dolosive.

6.4 Exclusions de responsabilité spécifiques

(a) Usage non prévu critique pour la sécurité. Les Produits et Logiciels ne sont pas destinés à des usages critiques pour la sécurité ; tout usage de cette nature est effectué aux risques du Client, selon les précisions du CLUF (EULA).

(b) Usages militaires et liés aux armes. La politique éthique et commerciale d'Augmenta concernant les usages militaires et liés aux armes est définie au §5.3(b). Les règles applicables de contrôle des exportations, de sanctions et autres restrictions légales restent pleinement applicables.

(c) Composants tiers. Augmenta ne contrôle pas les logiciels, pilotes, capteurs, moteurs ou services tiers et ne répond pas de leur disponibilité ou de leurs performances au-delà de ses efforts raisonnables d'interopérabilité.

(d) Canal bêta. Les versions bêta, expérimentales ou de préversion sont fournies en l'état selon une obligation de moyens et peuvent comporter des défauts ; le support et la disponibilité peuvent être limités.

6.5 Force majeure

Une partie n'est pas responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution dans la mesure où celui-ci résulte d'un événement de force majeure échappant raisonnablement à son contrôle, qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion de la Commande concernée et dont les effets ne pouvaient être évités par des mesures appropriées, lorsque cet événement empêche l'exécution de l'obligation concernée. Des événements tels que guerre, terrorisme, sanctions, épidémies, conflits sociaux, perturbation substantielle de la chaîne d'approvisionnement, coupures d'électricité ou de réseau, mesures gouvernementales ou changements de loi ne constituent un cas de force majeure que s'ils remplissent ces critères. La partie affectée en informe rapidement l'autre partie et déploie des efforts raisonnables pour en limiter les effets. Un empêchement temporaire suspend l'obligation affectée pendant la durée de l'empêchement. Si l'empêchement se poursuit pendant soixante (60) jours, chacune des parties peut résilier la Commande ou le SOW concerné par notification écrite, sans autre responsabilité que le paiement des Produits ou Services déjà livrés ou exécutés.

6.6 Priorité et ordre de préséance

La priorité et l'ordre de préséance entre la Confirmation de commande le cas échéant, le Devis, le SOW, les présentes Conditions générales, le CLUF (EULA), la Licence SDK, les licences de tiers, les politiques et la documentation sont régis par le §8.5.

7. Propriété intellectuelle

7.1 Titularité ; réserve de droits

(a) Propriété intellectuelle Augmenta. Augmenta et ses concédants conservent l'intégralité des droits, titres et intérêts relatifs aux logiciels Augmenta, SDK, firmwares, outils, documentations, spécifications, conceptions, éléments de marque, savoir-faire et à leurs améliorations ou œuvres dérivées (collectivement, la « PI Augmenta »). Aucun droit n'est accordé autrement que dans les limites expressément prévues par le présent Contrat ou par les conditions de licence applicables.

(b) Créations du Client. Ce qui précède n'emporte aucun transfert de propriété des droits de propriété intellectuelle créés par le Client à l'aide de la PI Augmenta dans le cadre de ses propres activités ; ces droits créés par le Client restent sa propriété, sous réserve du respect des licences Augmenta applicables.

7.2 Travaux spécifiques ; builds et configurations

Dans le cadre d'un développement spécifique, d'une étude technique ou d'un travail propre à un projet, Augmenta peut fournir des builds, configurations ou autres livrables spécifiques. Sauf accord écrit exprès contraire, Augmenta conserve ses droits de propriété intellectuelle sur ses technologies antérieures, composants réutilisables, outils, savoir-faire et sur le résultat des travaux, et peut stabiliser, généraliser et intégrer dans sa gamme standard les fonctionnalités, techniques et améliorations qui en résultent, à condition de ne pas divulguer

les Informations confidentielles du Client ni porter atteinte aux droits de propriété du Client sur les éléments qu'il a fournis. Sous réserve de la licence applicable et du paiement intégral, le Client peut utiliser le build spécifique en interne dans le cadre de ses propres projets ; toutefois, les engagements d'Augmenta en matière de garantie, validation et support ne s'appliquent qu'au périmètre et à l'environnement expressément identifiés dans le Devis ou le SOW applicable, sauf accord contraire.

7.3 Licence sur les livrables spécifiques ; redistribution

Sous réserve du paiement des sommes applicables et du respect continu du Contrat, le Client reçoit une licence non exclusive lui permettant d'utiliser les builds et configurations spécifiques pour ses activités internes conformément à la licence Augmenta applicable et au §7.2. Le Client peut autoriser ses sociétés affiliées ainsi que ses prestataires ou intégrateurs à accéder à ces livrables spécifiques uniquement dans la mesure nécessaire à la réalisation de travaux pour les propres projets du Client, à condition qu'ils soient soumis à des obligations appropriées de confidentialité et d'utilisation et qu'ils n'acquiescent aucun droit indépendant d'utiliser ou de redistribuer les livrables. Le Client ne peut revendre ou transférer des licences Augmenta standard que lorsque cela est autorisé par le CLUF (EULA), les conditions commerciales ou un accord écrit applicable et ne peut autrement redistribuer, sous-licencier ou mettre à disposition d'un tiers un build spécifique ou ses composants sans autorisation écrite expresse d'Augmenta.

7.4 Attribution ; marques ; location et revente

- (a) Utilisation standard. Aucune attribution n'est requise pour une utilisation interne ordinaire.
- (b) Location et revente. Lorsque la location, le leasing ou la revente est autorisé par la licence et les conditions commerciales applicables, le Client ne doit pas retirer, masquer, modifier ni présenter de manière trompeuse les étiquettes, marques ou indications relatives au fabricant Augmenta. Toute obligation supplémentaire de marque ou d'attribution applicable à un programme autorisé de revendeur, location ou distribution est régie par l'accord de programme concerné.
- (c) Programmes OEM. Pour les usages intégrés ou OEM, les règles de marque et d'attribution suivent le SDK et/ou l'accord de programme spécifique ; ces conditions prévalent sauf accord contraire.
- (d) Liens dans les applications. Les Clients peuvent inclure des liens vers la documentation et le site Web d'Augmenta dans leurs applications, sous réserve qu'une telle utilisation ne soit ni trompeuse ni de nature à induire en erreur.

7.5 Marques

Le Client peut présenter les Produits Augmenta comme « compatibles Augmenta » de manière loyale et exacte, dans le respect des règles de marque Augmenta et sans laisser entendre l'existence d'une approbation ou d'un parrainage. L'utilisation des logos Augmenta nécessite l'autorisation écrite préalable d'Augmenta et doit respecter les règles de marque applicables d'Augmenta.

7.6 Retours d'expérience ; télémetrie

(a) Retours d'expérience. Les idées, suggestions, signalements de bugs ou propositions d'amélioration communiqués volontairement à Augmenta peuvent être utilisés par Augmenta pour améliorer ses Produits et Services sans obligation de rémunération distincte, sauf dans la mesure où ces éléments sont expressément identifiés comme Informations confidentielles ou contiennent des Informations confidentielles du Client, auquel cas le §9 s'applique.

(b) Données Logiciel et diagnostics. Le traitement des informations techniques, de licence, de mise à jour, de diagnostic, de rapports de crash et autres informations associées aux Logiciels est régi par la Politique de confidentialité Logiciel Augmenta applicable. Les données opérationnelles normales du Client sont traitées localement et ne sont pas transmises à Augmenta du seul fait de l'utilisation normale des Logiciels. Les rapports de crash et éléments de diagnostic ne sont transmis que conformément aux paramètres et choix décrits dans la Politique de confidentialité Logiciel applicable.

7.7 Éléments tiers

Les Logiciels et livrables spécifiques peuvent intégrer ou interagir avec des composants logiciels tiers, notamment des bibliothèques open source et des SDK de fournisseurs. L'utilisation de ces composants par le Client est soumise aux conditions de licence tierces qui les accompagnent. Augmenta ne fournit aucune garantie au nom des concédants de logiciels tiers au-delà des droits ou engagements expressément prévus dans le Contrat. Le présent §7.7 ne limite pas les dispositions de garantie des Équipements prévues au §5.2.

7.8 Contenu Client et données

Le Client conserve l'intégralité des droits, titres et intérêts relatifs au Contenu Client, notamment les données, médias, spécifications et éléments fournis pour l'intégration, les tests ou les Services. Le Client concède à Augmenta une licence limitée, non exclusive et gratuite permettant d'utiliser le Contenu Client uniquement afin d'exécuter les Services et livrables et de respecter ses obligations légales, de sécurité et de sauvegarde. Augmenta demande l'autorisation du Client avant toute utilisation du Contenu Client allant au-delà de ce qui précède. Sur demande, Augmenta restitue ou supprime le Contenu Client, sauf lorsque sa conservation est exigée par la loi ou résulte des politiques normales de sauvegarde.

7.9 Réutilisation du savoir-faire

Nonobstant toute disposition relative à la cession ou à la licence des livrables, Augmenta peut conserver et réutiliser son savoir-faire général, ses idées, concepts, techniques et compétences acquis ou développés lors de l'exécution des Services, à condition qu'une telle réutilisation ne divulgue pas les Informations confidentielles du Client.

8. Droit applicable, règlement des différends et ordre de préséance

8.1 Droit applicable et juridiction

Le présent Contrat est régi par le droit français, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM/CISG) ne s'applique pas. **COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE — LORSQUE LES DEUX PARTIES ONT CONTRACTÉ EN QUALITÉ DE COMMERÇANTS ET QUE LA PRÉSENTE CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE EST VALABLE AU REGARD DU DROIT FRANÇAIS, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON A COMPÉTENCE EXCLUSIVE.** Dans tous les autres cas, les litiges sont portés devant la juridiction compétente selon la loi applicable.

8.2 Résolution amiable ; médiation ; mesures d'urgence

(a) Discussions de bonne foi. Avant d'engager une procédure contentieuse, les parties se concertent de bonne foi afin de tenter de résoudre le différend pendant une période de quinze (15) jours à compter de la notification écrite du différend.

(b) Médiation. Si le différend persiste, les parties peuvent, d'un commun accord, le soumettre à une médiation auprès du CMAP à Paris ou de tout autre organisme convenu. La médiation est facultative sauf accord exprès contraire des parties dans le Devis ou le SOW applicable.

(c) Mesures d'urgence. Chaque partie peut solliciter à tout moment toute mesure urgente, conservatoire ou injonction appropriée, notamment en cas d'atteinte à la propriété intellectuelle, d'utilisation abusive d'Informations confidentielles ou de non-paiement, sans négociation ni médiation préalable.

8.3 Langue ; notifications

(a) Langue. Lorsque les versions française et anglaise portant le même numéro de version et la même date d'entrée en vigueur sont toutes deux expressément rendues applicables à une Commande, la version française prévaut pour les Clients établis en France et la version anglaise prévaut pour les autres Clients, sauf stipulation expresse contraire du Devis applicable. Lorsqu'une seule version linguistique est identifiée ou mise à disposition pour une Commande, ou lorsque les versions disponibles ne portent pas le même numéro de version et la même date d'entrée en vigueur, la version expressément identifiée dans le Devis, la Confirmation de commande le cas échéant ou le SOW signé régit la Commande.

(b) Notifications. Les notifications formelles doivent être effectuées par écrit et peuvent être envoyées (i) par e-mail à legal@augmenta.tech pour les notifications adressées à Augmenta, ou à l'adresse e-mail juridique/de contact désignée par le Client, ou (ii) par courrier recommandé ou service de messagerie reconnu à l'adresse du siège ou à l'adresse notifiée du destinataire. Une notification par e-mail est réputée reçue lorsqu'elle est reconnue par le destinataire ou lorsque l'expéditeur dispose d'une preuve fiable de bonne

délivrance ; une notification postale ou par messagerie est réputée reçue à la date de remise enregistrée.

8.4 Prescription ; frais et dépens

(a) Délai. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute action contractuelle découlant du présent Contrat ou s'y rapportant doit être engagée dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la date à laquelle le demandeur a eu connaissance ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance des faits donnant lieu à l'action. Cette limitation conventionnelle ne s'applique pas lorsqu'un délai plus long est impératif ou lorsque la durée de prescription ne peut légalement être abrégée.

(b) Frais. Les frais de justice, dépens et honoraires récupérables sont répartis conformément à la loi applicable et à toute décision de la juridiction compétente.

8.5 Ordre de préséance

Les documents régissant une Commande s'appliquent chacun selon leur objet :

- (1) la Confirmation de commande lorsqu'elle existe, le Devis et/ou le SOW applicable, ainsi que tout bon de commande client accepté, régissent les éléments propres à l'opération, notamment le périmètre, les quantités, les livrables, les prix, les conditions de livraison convenues, les périodes d'abonnement, les calendriers et les niveaux de support spécifiquement convenus ;
- (2) les présentes Conditions générales régissent la vente, le paiement, la livraison, les Services, les garanties relatives aux Équipements et les questions commerciales générales ;
- (3) le CLUF (EULA) applicable régit l'accès aux Logiciels Augmenta, leur utilisation et les droits associés ;
- (4) la Licence SDK applicable régit l'utilisation et la redistribution du SDK Augmenta ;
- (5) les licences de Logiciels Tiers applicables régissent les composants tiers correspondants ;
- (6) les Politiques de confidentialité applicables régissent le traitement des données à caractère personnel ; et
- (7) la Documentation et les notes de version régissent l'utilisation technique et la compatibilité dans la mesure où elles ne contredisent pas un engagement contractuel exprès.

Un bon de commande client matérialise la demande de commande du Client et peut identifier les quantités demandées, les informations de livraison ou d'autres informations administratives. Les conditions générales d'achat, clauses préimprimées ou conditions incorporées dans un bon de commande client ou un système d'approvisionnement ne modifient ni ne prévalent sur le présent Contrat, sauf acceptation expresse des conditions concernées par Augmenta dans la Confirmation de commande ou dans un autre accord écrit signé ou expressément accepté par Augmenta.

Une Confirmation de commande, un Devis ou un SOW ne déroge à un autre document que dans la mesure où il identifie expressément la disposition ou la matière à laquelle il est dérogé. Toute modification substantielle introduite pour la première fois dans une Confirmation de commande est soumise à la règle d'acceptation du Client prévue au §1.2(c). Pour les Commandes de Services uniquement, le Devis signé et tout SOW signé

régissent les éléments propres à l'opération sans qu'une Confirmation de commande soit nécessaire.

8.6 Cession ; sous-traitance ; conformité ; dispositions générales

(a) Cession. Le Client ne peut céder ou transférer le présent Contrat, en tout ou partie, sans l'accord écrit préalable d'Augmenta ; Augmenta peut le céder à ses sociétés affiliées ou dans le cadre d'une fusion, acquisition ou cession d'actifs.

(b) Sous-traitance. Augmenta peut recourir à des sous-traitants qualifiés et reste responsable de leur exécution.

(c) Conformité. Chaque partie respecte les lois applicables relatives au contrôle des exportations et aux sanctions, ainsi que les règles de lutte contre la corruption et les pratiques illicites, notamment lorsque pertinentes la loi Sapin II, le FCPA et le UK Bribery Act, ainsi que toute autre loi applicable.

(d) Divisibilité. Si une disposition est déclarée invalide ou inapplicable, les autres dispositions restent pleinement en vigueur.

(e) Absence de renonciation. Le fait de ne pas exercer ou de retarder l'exercice d'un droit ne vaut pas renonciation à ce droit ni à tout autre droit.

(f) Intégralité de l'accord. Le présent Contrat, avec les documents mentionnés au §8.5, constitue l'intégralité de l'accord entre les parties relatif à son objet et remplace toutes discussions et ententes antérieures.

(g) Titres. Les titres sont insérés pour faciliter la lecture et n'affectent pas l'interprétation.

(h) Signatures électroniques. Les Devis, SOW et autres documents nécessitant une signature au titre du présent Contrat peuvent être signés électroniquement et en plusieurs exemplaires, chacun étant réputé original.

9. Confidentialité

Chaque partie conserve confidentielles toutes les informations non publiques divulguées par l'autre partie qui sont identifiées comme confidentielles ou raisonnablement comprises comme telles, notamment les prix, feuilles de route, conceptions, code source, données du Client et SOW (« Informations confidentielles »). La partie destinataire : (i) utilise les Informations confidentielles uniquement pour exécuter le présent Contrat ; (ii) ne les divulgue à des tiers qu'à ses salariés ou prestataires ayant besoin d'en connaître et soumis à des obligations au moins aussi protectrices ; et (iii) les protège avec au moins un niveau de diligence raisonnable. Ces obligations ne s'appliquent pas aux informations devenues publiques sans violation du Contrat, déjà connues, développées indépendamment ou reçues légitimement d'un tiers sans obligation de confidentialité. La partie destinataire peut divulguer des Informations confidentielles dans la mesure requise par la loi ou une décision de justice, avec notification préalable lorsque la loi l'autorise. Ces obligations subsistent pendant cinq (5) ans après la fin du Contrat ; les secrets d'affaires restent protégés aussi longtemps qu'ils bénéficient de la protection légale correspondante.

10. Protection des données et vie privée

Dans la mesure où des données à caractère personnel sont traitées, les parties respectent les lois applicables en matière de protection des données, notamment le RGPD lorsqu'il est applicable. Les traitements associés aux Logiciels Augmenta sont décrits plus précisément dans la Politique de confidentialité Logiciel Augmenta applicable. Lorsqu'Augmenta traite des données à caractère personnel pour le compte du Client en qualité de sous-traitant au sens de la réglementation applicable, les parties concluent un accord de traitement des données approprié lorsque la loi l'exige. Augmenta peut recourir à des sous-traitants ultérieurs sous réserve des garanties applicables. Les questions relatives à la vie privée et aux aspects juridiques peuvent être adressées à legal@augmenta.tech. Les vulnérabilités de sécurité et signalements relatifs à la sécurité des Produits peuvent être adressés à security@augmenta.tech.

11. Durée ; résiliation ; effets

(a) Durée et versions. Les présentes Conditions s'appliquent à une Commande à compter de son acceptation et pendant toute la durée nécessaire à la livraison, l'exécution et aux obligations qui survivent. Les versions mises à jour des présentes Conditions s'appliquent prospectivement aux Commandes, renouvellements ou autres opérations futurs après leur date d'entrée en vigueur. Une Commande existante reste régie par la version applicable au moment de son acceptation, sauf accord valable contraire des parties ou disposition légale impérative.

(b) Résiliation pour manquement. Chaque partie peut résilier une Commande ou un SOW en cas de manquement substantiel non réparé dans un délai de dix (10) jours suivant notification écrite, sauf délai différent imposé par la loi ou prévu dans le Devis ou le SOW applicable. Augmenta peut suspendre l'exécution pour les montants échus impayés conformément au §2.5.

(c) Résiliation pour convenance des Services. Les Services récurrents ou à durée indéterminée peuvent être résiliés par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis écrit de quinze (15) jours, sauf stipulation contraire du Devis ou du SOW applicable. Les Services à périmètre fixe, prix fixe, planifiés ou liés à un projet ne peuvent être résiliés pour convenance après que la Commande de Services est devenue ferme, sauf si le Devis ou le SOW applicable prévoit expressément un tel droit ou si les parties en conviennent autrement par écrit. En cas de résiliation pour convenance autorisée, le Client paie les Services exécutés, les coûts engagés non annulables et tous frais d'annulation convenus. Tout acompte est régularisé par imputation sur ces montants conformément au §2.4 ; tout excédent est remboursé au Client et tout solde demeure payable.

(d) Survie. Les dispositions qui, par leur nature, ont vocation à survivre, notamment les obligations de paiement, la confidentialité, la propriété intellectuelle, les limitations de responsabilité, le droit applicable et les obligations en matière de protection des données, survivent à la fin du Contrat.

12. Gestion des modifications (Services / SOW / périmètre)

Toute modification du périmètre, des livrables, du calendrier ou des hypothèses des Services doit être convenue par écrit. Un e-mail est suffisant sauf si le Devis ou le SOW applicable exige un avenant ou ordre de modification formel. Augmenta peut conditionner son acceptation d'une modification à des ajustements correspondants des tarifs, jalons, livrables et délais.

13. Publicité

Sauf opposition écrite du Client, Augmenta peut identifier le Client par son nom dans des listes factuelles de clients ou de références. Toute utilisation du logo du Client, étude de cas, témoignage, recommandation, publication de détails d'un projet ou activité de co-marketing nécessite l'accord écrit préalable du Client.

14. Relation entre les parties

Les parties agissent en qualité de cocontractants indépendants. Le présent Contrat ne crée aucun partenariat, franchise, société commune, mandat, relation fiduciaire ou relation de travail entre elles.